

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2025 à 20h30

Commune déléguée de COULONCES

23. Lotissement communal « Résidence du Pont de la Londe » - Vente d'un lot à bâtir (lot n°4)

Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le prix de vente hors taxes des 13 parcelles du lotissement communal a été fixé par délibération du conseil municipal en date du 3 avril 2017 au prix de 20 € HT le m². A ce prix sera applicable la TVA sur marge. Le taux de TVA applicable depuis le 1er janvier 2014 est de 20 %.

Actuellement, un lot à bâtir fait l'objet d'un compromis de vente par la commune à , commune déléguée de VIRE NORMANDIE (Calvados).

Il convient de calculer le prix TTC et la TVA pour la parcelle faisant l'objet d'une réservation. Le prix de vente du lot et la TVA sur marge sont calculés comme suit :

Prix d'achat du terrain HT: 46 546.01 euros.

Surface à bâtir: 13 820 m².

<u>Prix d'achat HT le m²</u> : 3,368 euros. <u>Prix de vente HT le m²</u> : 20.00 euros.

Calcul de la TVA sur marge :

Marge taxable /prix de vente HT le m² - prix d'achat HT le m²] : 16.632 €
Soit une TVA sur marge par m² de : 3.326 €
TVA sur marge TTC : 19.958 €

Ainsi, le prix de vente de chaque lot du lotissement est fixé à : 23,326 € TTC/m².

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250923-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025 Publication : 23/09/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Délibération n°2025/09/15/23 du 15 septembre 2025 à 20h30





Le prix à payer par l'acquéreur, ⊨ , pour le lot n° 4 cadastré 187 ZC 98 d'une contenance de 1 066 m², sera de **24 865.52 € TTC** tel que précisé dans le tableau ci**-**après :

SURFACE	PRIX PAYE PAR L'ACQUEREUR	MARGE TOTALE TTC	MARGE HT	TVA SUR MARGE	RECETTE COLLECTIVITE
m²	23.326 € TTC/m²	(1066 x 19.958)	(1066 x 16.632)	(1066 x 3.326)	(24 865.52 – 3 545.94)
1 066	24 865.52 €	21 275.63 €	17 729,69 €	3 545,94 €	21 319.58 €

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- De valider le prix de vente du lot n° 4, parcelle 187 ZC 98, avec TVA sur marge suivant tableau cidessus.
- De l'autoriser à signer l'acte de vente de ce lot du lotissement communal en l'étude de l'Office Notarial Virois dont le siège est situé 1211 rue de Caen à Vire 14500 VIRE NORMANDIE.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unan	Dont pouvoirs	
Votants	38	05
Vote Pour	38	05
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

✓ Certified by ¶yousign

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250923-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025 Publication : 23/09/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Délibération n°2025/09/15/23 du 15 septembre 2025 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24): Atteint

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir : 05

Nombre de membres absents : 07

Le 15 Septembre 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 9 septembre 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 9 septembre 2025.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	X			
ALLEGRE Gilles	区			
BALLÉ Marie-Noëlle	X			
BAZIN Lucien	X			
BEDEL Sandra	X			
BINET Samuel	X			
BLANC Meiggie			X	
CHÉNEL Fernand	X			
COIGNARD Cindy	区			
CORDIER Marie-Ange	区			
COUASNON Serge	区			
COURTEILLE Jacques	X			
DROULLON Joël		X		Pierre Henri GALLIER
DUBOURGUA I S Roselyne	区			
DUMONT Eric			X	
DUVAUX Maryse		X		Régine RENAULT
FAUDET Olivier	X			
FOUBERT Françoise	X			
HAMEL Serge	X			
GALLIER Pierre-Henri	X			
GOETHALS Corentin	X			
GOSSMANN Patrick			X	
tLABRIOISISSES HIBTÉRIPAIT		X		
2025092323-PEançoise		X		Gilles ALLEGRE
xéculoire, LE DREAU Nathalie	X			

Accusé de réce 014-20006017

Accusé certifié

Réception par le prétet 23/09/2025 Publication: 23/09/2025



LEFEBVRE Yoann			X	
LEFOUR Tony			X	
LELARGE Michel	X			
LEMARCHAND Marie-Claire	X			
LETELLIER Nadine	×			
MADELAINE Catherine			X	
MALLÉON Philippe		×		Régis P I COT
MALO I SEL Gilles	×			
MART I N Pascal	×			
MASSÉ Aurélie		X		Cindy CO I GNARD
MOREL Marie-Odile	X			
OLL IVI ER Valérie	X			
P I COT Régis	X			
P I GAULT Jane	X			
RENAULT Dimitri	X			
RENAULT Régine	X			
ROBBES Martine	X			
ROBL I N Sylvie	×			
ROSSI Annie	X			
TOULUCH Jean-Claude		X		
VELANY Guy	X			
VIGIER Maud			X	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250923-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025 Publication : 23/09/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.